

Profil recherché

Habitant de la commune.

Capacité à se repérer : connaissance de la ville, lecture de plans urbains.

Disponible durant la période du 5 janvier au 15 février.

Une bonne condition physique : marche, déplacements extérieurs en saison hivernale, montées d'escaliers...

Permis B obligatoire : l'agent utilise son véhicule personnel

Capacité relationnelle

L'agent recenseur doit être organisé, disponible et faire preuve d'amabilité, de ponctualité et de rigueur : il est porteur de l'image de la collectivité auprès des habitants.

L'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à entrer dans le logement des personnes recensées. Il doit également respecter le secret des informations récoltées.

Missions / conditions d'exercice /contraintes et difficultés :

Importance d'être disponible en journée, en soirée et le week-end.

Contact avec les différents publics.

Gestion éventuelle de situations difficiles.

Compte rendu régulier de son travail.

Pouvoir être joint facilement lors de la mission.

Missions / conditions d'exercice.

Horaires

L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser. Il est parfois amené à intervenir au pied levé.

Neutralité et discrétion

L'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux, il est soumis au secret professionnel et doit veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter. Il ne doit pas être candidat aux élections municipales 2026.